

Compte rendu Conseil Municipal du Lundi 08 avril 2024

Ouverture de séance à 19 heures à la mairie

Etaient présents :

		MARCHAND Benjamin
BRICOUT Jean François		MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DÉPIT Gérard	SEPA Zélia
CHEVAUX Joffrey		VERTADIER Aurélien
CHOLET Myriam	JUVENIELLE Gaëlle	RUBÉ Emmanuel

Secrétaire de séance : JUVENIELLE Gaëlle

Absent excusé : BALZARINI Romain procuration MICHELON Alain

DENIS Emmanuelle procuration CHOLET Myriam

JARDIN Ludovic

Le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

- ⌘ Vote des taxes d'imposition 2024
- ⌘ Demande de subvention Mission Locale
- ⌘ Demande de subvention achats livres
- ⌘ Budget Général 2023
 - Vote du compte de gestion
 - Vote du compte administratif
 - Affectation du résultat
- ⌘ Budget général 2024
 - Vote du budget général
- ⌘ Budget « Construction de restaurant » 2024
 - Vote du budget
- ⌘ Délibération voirie
- ⌘ Choix de l'entreprise pour le lavoir
- ⌘ Rapport des commissions
- ⌘ Questions diverses

Délibération n°22/2024

Vote des taxes 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas augmenter les taxes cette année, ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 sont les suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	34.01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	12.45 %
- taxe d'habitation	19.65 %

Délibération n°24/2024

Vote de subvention mission locale 2024

Le maire informe que nous avons reçu le directeur de la mission locale de Fismes pour nous présenter ses actions en faveur de l'emploi des jeunes dans le rural.

La mission locale est une association dédiée à accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 dans leur recherche d'emploi.

Un éventuel partenariat pourra être mise en place avec la mairie de Faverolles et Coëmy pour accueillir un conseiller de la mission locale sur place à Faverolles et Coëmy.

Après discussion, le conseil municipal avec 12 voix pour et 1 abstention décide d'attribuer une subvention de 300 euros pour l'année 2024.

Délibération n°25/2024

Subvention livres 2024 pour élève du CM2

La directrice de l'école des bords de l'Ardre de Faverolles et Coëmy a sollicité la mairie pour la subvention d'achat de livres pour les élèves partant en 6ème.

Le conseil municipal observe toujours le non-investissement des parents d'élèves pour soulever des fonds afin d'aider l'école.

Il est constaté également que seule la mairie de Faverolles et Coëmy collecte des journaux pour récupérer des fonds et ce, sans le soutien des parents d'élèves comme initialement prévu. Avec 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, il est décidé que la mairie prenne en charge l'achat des livres pour les enfants partant en 6ème.

Délibération n°26/2024

Vote du compte de gestion 2024. Budget général

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des passifs, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

- après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023.

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, adopte le compte de gestion 2023 présenté par le trésor public.

Délibération n°27/2024

Vote du compte administratif 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gérard DÉPIT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. MICHELON Alain, le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi. (Voir ci-dessous)

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, le conseil municipal avec 12 voix pour (12 votants car le maire ne prend pas part au vote) adopte le compte administratif du budget général 2023 suivant les résultats ci-dessous :

	Résultat propres	Dépense	Recette	Solde
Fonctionnement	Résultat 2023	315 815.64	390 205.59	+ 74 389.95
	Solde antérieur reporté	0	118 847.75	+118 847.75
	Excédent/Déficit			
Investissement	Résultat 2023	61 956.46	129 941.28	+ 67 984.82
	Solde antérieur reporté	- 94 292.15		- 94 292.15
	Excédent/déficit	+ 67 984.82		
	RAR	0	0	
Résultats cumulés (R002)				+ 166 930.37

Délibération n°28/2024

Affectation du résultat 2023 au budget général 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain MICHELON, le maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 08 avril 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire du budget.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant le compte administratif, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter les sommes suivantes en euros :

Un excédent de fonctionnement	+ 74 389.95
Un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	+ 166 930,37
Un déficit d'investissement	- 26307,33
Un déficit des restes à réaliser	0
Soit un besoin de financement	26 307,33
Décide d'affecter le résultat d'exploitation	
Résultat d'exploitation au 31/01	
Affectation en réserve (1068)	26 307.33
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	+ 166 930.37
Résultat d'investissement reporté en dépense (D001)	26 307.33

Délibération n°29/2024

Vote du budget 2024 Budget général

Le conseil municipal réunit sous la présidence d'Alain MICHELON, vote à l'unanimité les propositions nouvelles pour le budget général 2024.

<u>Fonctionnement</u>	<u>Euros</u>
Dépense	524 591
Recette	524 591
<u>Investissement</u>	
Dépense	217 507
Recette	217 507

Délibération n°30/2024

Vote du budget 2024 Budget « Construction d'un restaurant »

Le conseil municipal réunit sous la présidence d'Alain MICHELON, vote à l'unanimité les propositions nouvelles pour le budget « construction d'un restaurant » 2024.

<u>Fonctionnement</u>	<u>Euros</u>
Dépense	71 962
Recette	71 962
<u>Investissement</u>	
Dépense	71 962
Recette	71 962

Délibération n°31/2024

Devis réfection du lavoir de COËMY

Benjamin MARCHAND, vice-président de la commission patrimoine présente les différents devis concernant la réfection du lavoir de COËMY.

A l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise WEESTEL est sélectionnée pour un montant de 9 750 euros.

Les travaux seront réalisés au mois d'octobre 2024.

Délibération n°32/2024

Travaux voirie programme du Grand REIMS

A l'unanimité des présents, le conseil municipal fait le constat que la voirie la plus urgente à refaire dans le village est la rue de Savigny du numéro 1 au numéro 3. Le conseil municipal demande donc au service de la CUGR qui avait programmé d'intervenir impasse du puits cochelets cette année 2024, d'intervenir plutôt rue de Savigny à FAVEROLLES et COËMY.

Délibération n°33/2024

Impasse de la Gare Mise à disposition de la parcelle cadastrée AB 377

Le maire, Alain MICHELON expose aux conseillers municipaux la nécessité de mettre en place une convention avec les propriétaires des parcelles débouchant sur l'Impasse de la Gare, parcelle cadastrée AB 77.

En effet, pour accéder à l'impasse de la Gare depuis leur propriété, les riverains sont obligés de passer sur la parcelle AB 77 appartenant à la mairie de FAVEROLLES et COËMY.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de mettre en place une convention avec chaque propriétaire riverain de l'Impasse de la Gare.

Cette convention prendra effet à partir du 1^{er} mai 2024.

DIVERS

Commission Action Sociale

Le repas annuel des aînés a lieu cette année 2024 le 20 avril, une soixantaine de personnes sont inscrites.